



Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-6-6-2 **Séance du** jeudi 25 septembre 2025

SUBVENTIONS AU TITRE DE LA BOURSE A LA CREATION ET AUX ACTEURS CULTURELS

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

BEHA Nicole, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

BELTZUNG Maxime donne procuration à HECTOR-BUTZ Isabelle BEY Françoise donne procuration à OEHLER Serge COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DOLLINGER Isabelle HAGENBACH Vincent donne procuration à MUNCK Marc KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence WOLF Etienne donne procuration à WOLGHUGEL Christiane ZAEGEL Sébastien donne procuration à SUBLON Yves

ABSENTS:

ADRIAN Daniel, FUCHS Bruno, ZELLER Fabienne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence partagée entre les communes, les départements et les régions en matière de culture,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-1-6-2 du 21 février 2022 relative aux orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace.
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2024-1-6-1 du 15 mars 2024 relative à l'instauration d'une bourse à la création alsacienne,
- VU la délibération n° CP-2024-7-6-2 du 23 septembre 2024 approuvant le nouveau règlement de la Bourse à la création alsacienne,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-2-6-1 du 14 mars 2025 relative au budget primitif 2025 politique de la Culture et du Patrimoine,
- VU la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 conclue entre l'association Les Dominicains de Haute-Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace, l'Etat, la Région Grand Est, la Ville de Guebwiller et la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, signée le 16 décembre 2022,
- VU l'avis de la Commission Patrimoine et rayonnement alsacien du 11 septembre 2025,
- VU l'avis de la Commission Région de Colmar du 12 septembre 2025,
- VU l'avis de la Commission Agglomération de Mulhouse du 8 septembre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Au titre du soutien aux acteurs culturels du champ de la création et de la diffusion artistique

- Attribue des subventions de fonctionnement pour un montant total de 122 500 € conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération et selon la répartition suivante :
 - 100 000 € dans le cadre de la Bourse à la création alsacienne aux bénéficiaires dont la liste détaillée figure dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération ;
 - 22 500 € à la Ville de Mulhouse pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National la Kunsthalle. Par dérogation au Règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace, la subvention sera versée en une seule fois après signature de la convention.

- Approuve les 7 conventions à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les 7 lauréats de la Bourse à la création alsacienne 2025-2026, jointes en annexes 2 à 8 à la présente délibération et autorise de Président de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer;
- Approuve la convention à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Mulhouse pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National la Kunsthalle, jointe en annexe 9 à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer ;
- Attribue une subvention d'investissement d'un montant total de 58 390 € au Dominicains de Haute Alsace pour l'année 2025, pour les dépenses liées aux travaux consécutifs aux contrats d'entretien, à l'acquisition d'équipements ou de biens, y compris pour le Centre Audiovisuel. Ce soutien s'inscrit dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 conclue entre l'Association, l'Etat, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et la Ville de Guebwiller, signée le 16 décembre 2022.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P256	0002	P256E06	T95	(1234) 65 65748 311	93 000 €
P256	0002	P256E06	T95	(3484) 65 65742 311	7 000 €
P162	0013	P162E01	T100	(1233) 65 657348 311	22 500 €
P162	0003	P162E07	T101	(2347) 204 20421 311	58 390 €
TOTAL					180 890 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

3 abstentions Damien FREMONT, Fleur LARONZE, Ludivine QUINTALLET

11 non-participations au vote

Maxime BELTZUNG, Carole ELMLINGER, Monique MARTIN, Lucien MULLER, Karine PAGLIARULO, Raphaël SCHELLENBERGER, Pascale SCHMIDIGER, Marie-France VALLAT et Pierre VOGT, membres du CA au sein de l'Association des Dominicains de Haute Alsace Alain COUCHOT et Catherine RAPP, Adjoints au maire de la Commune de Mulhouse